Nous voudrions voir des statues sur les acrotères du nouvel hôtel des Postes ; nous en voudrions le long des grandes allées

M. Najean insiste ensuite longuement sur les améliorations qui seront apportées au sort des garçons bouchers. Ainsi ceux-ci pourront, comme en Allemagne, à la sortie

de l'opposition, ils ont réussi à faire voter, avant de prendre congé, ce fameux article 4, le gros morceau du projet, par 509 voix contre 44. Bon gré, mal gré, l'opposition conservatrice doit maintenant faire son deuil de cette loi. N'étaient les hypocrisies de caste ou la nécessité, pour les députés nationalistes et conservateurs, de ne pas contrister leur état-major électoral, il est bien évident que les Droitiers intelligents et sensés comprennent eux-mêmes que le régime concordataire ne peut exister. L'anarchie qui règne depuis la mort de Léon XIII entre les rapports des évêques avec le Vatican, d'une part, et avec le Ministère des Cultes, d'autre part, a rendu impossible la continuation avec le Concordat. Il importe, dans l'intérêt de tout le monde, que chacun reprenne sa liberté. Il ne s'agit pas de persécution, il ne s'agit pas d'abolir le Culte ou d'empêcher les catholiques de le pratiquer, Il s'agit de rompre une chaîne, de briser un lien, de mettre fin à un mariage qui n'est ni un mariage d'amour ni un mariage de raison.

Le vote de l'article 4 du projet de loi à l'énorme majorité de 509 voix contre 44 indique nettement que la Chambre a compris qu'elle se trouvait en présence d'une nécessité inéluctable. Les journaux anti-républicains continueront à crier à la « persécution », mais cette agitation sera toute de surface. La séparation deviendra, au contraire, une source d'apaisement, et le Pays saura gré aux républicains éclairés qui de M. Deschanel à M. Barthou, et de M. Barthou à M. Jaurès, entendent lui donner une loi équitable, respectueuse de la liberté de conscience et établissant la ligne de démarcation nécessaire entre deux institutions dissemblables qui, l'une l'autre, ne pouvaient plus se supporter.

Les journaux parlent encore du cas de M. Delcassé. Nous ne parvenons pas encore à comprendre les mobiles de la campagne des nationalistes contre notre ministre des affaires étrangères, encore moins la campagne d'un journal nationaliste quotidien de Nancy. Le plus humble et le plus simple des lecteurs ayant suivi les phases de la polémique engagée sur la question du Maroc a eu certainement la perception très nette que la démission de M. Delcassé eût été un triomphe indéniable pour l'Allemagne. A quoi riment donc les attaques nationalistes ? Et cette impression que nous attribuons à un lecteur illettré mais de bon sens, a été ressentie à l'Etranger. En Angleterre, en Italie, en Autriche, personne ne s'est mépris sur le sens qu'aurait revêtu la retraite de notre ministre des affaires étrangères. Voici, à ce propos, une citation typique d'un grand organe viennois, la « NEUE FREIE PRESS » :

« *M. Delcassé n'est plus l'homme de* » *la situation et sa chûte est un gain* » *pour la paix européenne, car avec* » *lui disparait le spectre de la revan-* » *che qui a si longtemps inquiété le* » *monde civilisé* ».

Quant à la presse russe, elle consacre à M. Delcassé des articles de vive sympathie. La « NOVOYE VREMIA » n'hésite pas à déclarer que la retraite de M. Delcassé aurait été particulièrement fâcheuse au point de vue des intérêts russes, car « *avec M. Delcassé la politique extérieure de la France a toujours été fondée sur la base inébranlable d'une alliance étroite entre la France et la Russie* ».

L'organe quotidien des nationalistes nancéiens traitait cette semaine M. Delcassé d' « imbécile » et de « gaffeur ». Nous lui conseillons d'envoyer cette coupure au Kaiser Guillaume II. Notre confrère nationaliste recevra certainement de Berlin, par retour du courrier, de chaleureuses félicitations.

◆◆

Les fêtes qui ont eu lieu à Bordeaux à l'occasion de l'inauguration du monument Gambetta ont revêtu le caractère démocratique et grandiose qui convenait. Tout a été dit sur l'œuvre du grand tribun contre lequel s'acharnent encore les adversaires de la République. Le mort les défie dans sa tombe et l'évocation de son nom suffit à désemparer ces faux républicains qui s'abritent derrière le paravent de la démocratie pour mieux faire le jeu des orléanistes et des bonapartistes.

Un accueil enthousiaste a été fait à M. Loubet et les acclamations unanimes de tous les républicains ont dû aller au cœur du vieux président, venu ainsi qu'il l'a dit « pour s'associer à l'hommage pieux qu'on allait rendre au grand citoyen qui n'a jamais désespéré de la Patrie, qui a lutté pour l'avènement de la République et qui, dans les heures tragiques, ne pouvant sauver nos frontières a, du moins, sauvé l'honneur de la France ! ».

◆◆

La grève des porcelainiers de Limoges est terminée dans des conditions aussi satisfaisantes que possible, après les tragiques événements de la semaine passée : Les ouvriers déclarent que dans l'affaire Penaut, ils n'ont pas entendu mettre en jeu l'indépendance des patrons, et ils reconnaissent la liberté de ceux-ci quant à la direction du travail et au choix de leurs préposés. De leur côté, les patrons, estimant que la situation de Penaut est devenue difficile à Limoges, ont jugé de leur devoir de faire une démarche auprès de M. Théodore Haviland pour le prier de ne plus occuper Penaut dans sa fabrique de la ville. Dans une lettre adressée hier aux délégués des fabricants de porcelaine, M. Théodore Haviland a déclaré que « pour mettre fin à une situation pénible pour Limoges » il ouvrirait mardi matin sa fabrique sans le concours de Penaut. Enfin, il a été entendu que les patrons ouvriraient et que nul ouvrier ne serait renvoyé pour faits de grève.

◆◆

Malgré l'aplanissement de l'incident de la baie de Camranh, les relations de la France et du Japon restent assez délicates. On ne doit pas ajouter foi, — étant donnée son origine — au bruit suivant lequel les autorités françaises de Saïgon auraient laissé l'équipage du croiseur russe « Diana » réfugié dans ce port depuis le lendemain de la tentative d'évasion du 10 août de l'escadre de Port-Arthur) quitter Saïgon pour rejoindre l'escadre Rodjestvensky, malgré leur qualité de prisonniers de guerre sur parole. Ce bruit est faux, la France étant gardienne scrupuleuse de sa neutralité. Mais il suffit de le signaler pour montrer les méfiances que l'on entretient à Tokio à l'égard de la France et qui peuvent aboutir à de nouveaux et dangereux incidents, surtout si des tiers interviennent pour envenimer les choses.

En Mandchourie, les armées d'Oyama semblent continuer à préparer le terrain pour une nouvelle lutte « de la vie à la mort » contre les troupes du général Lienevitch. Il se confirme qu'ils prononcent surtout leur mouvement tournant dans l'ouest. Les forces de Japonais et de Khoungouses signalés récemment au nord-ouest de Kwang-chang-tse et qui constituaient l'avant-garde de l'armée du général Nogi, marchent, dit-on, dans la direction de Tsitsikar, de manière à menacer les derrières de l'armée russe, dans sa retraite sur Karbin.

G. B.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Propos d'un Nancéien

Tous ceux qui se piquent de « littérature », qui lisent et qui pensent s'accordent à dire que M. Maurice Barrès a pris un fauteuil au premier rang des romanciers contemporains, à côté d'Anatole France, de Bourget, de Paul Adam et d'Octave Mirbeau. De tous ces maîtres il est peut-être celui dont l'originalité a le plus de relief, dont la pensée a parcouru le plus de chemins dont la sensibilité a fait les acquisitions les plus riches et les plus rares.

Les miettes qui tombent de la table du festin aristocratique auquel M. Barrès convie, plusieurs fois l'an, les intellectuels et les raffinés du verbe doivent donc être ramassées avec un soin tout particulier. Les doigts ancillaires des premiers venus de la gent écrivassière sont indignes de les toucher et lorsqu'ils s'y risquent ils ont inévitablement des gestes balourds. « Pardonnez-leur, ô Barrès, car ces gens-là ne savent pas ce qu'ils font ! »

Ces lignes me sont inspirées par un récent article consacré au dernier livre de M. Barrès, *Au service de l'Allemagne*, par un journal quotidien de Nancy. Dans cet article, qui a profondément ému plusieurs Alsaciens-Lorrains de mes amis, la pensée de Barrès, vue à travers un télescope est grossie démesurément et apparaît comme un monstre. Cette pensée luisait douce, sereine et pure comme une étoile dans le ciel

La construction du nouvel abattoir pourra durer de trois à quatre ans.

On est d'avis de le faire digne d'une ville comme Nancy, mais sans ces proportions

Etoile 10 1/2

L'ouverture du parc Ste-Marie

Le parc Sainte-Marie sera ouvert aujour-

d'Alsace et voici que le télescope du journal nous la présente à la façon d'un bolide énorme, pesant, disgracieux, suspendu, menaçant, sur la tête du maître écrivain : le bolide de l'ours de la Fontaine.

Ce journal quotidien nancéien termine la queue de son monstre en lui accrochant une papillotte sur laquelle il écrit que les Alsaciens restés en Alsace ont « peut-être plus que d'autres le droit au nom de Français. »

La voilà bien la balourdise. Les Alsaciens qui après la guerre ont préféré la ruine à l'annexion et qui sont venus demander le gîte français dans nos cités lorraines, admettront difficilement que ceux des pays annexés aient plus qu'eux-mêmes le droit au nom de Français.

Comme Barrès nous protesterons contre la légèreté avec laquelle on est enclin à traiter de Prussiens les fils d'annexés, mais nous nous refuserons à leur donner le prix du patriotisme sur les enfants des vaincus héroïques qui abandonnèrent leurs champs paternels pour ne pas ceindre le casque à la pointe d'or.

Et malgrè toute notre admiration pour la maîtrise littéraire de M. Maurice Barrès nous ne partagerons pas son opinion sur les jeunes Alsaciens soldats du Kaiser et nous ne cesserons avec les Alsaciens de Nancy de crier à ces frères de l'autre côté des Vosges : Désertez ! Désertez ! car si la guerre éclatait vos balles iraient se loger dans des poitrines françaises et le nombre des fratricides que vous accomplriez serait incalculable !

L'Ecuyer.

L'Imprimerie de NANCY-JOURNAL se recommande aux Commerçants et Industriels par la bonne exécution de son travail et la modicité de ses prix.

SUR la FRONTIÈRE LORRAINE

Le Seizième Corps d'Armée allemand
A propos de la Mobilisation
Devant la Division de Fer
L'Infanterie

M. Eugène Destez vient de publier dans le *Gil Blas* un article qui a provoqué à Paris une vive sensation. Il s'agit des forces germaniques qui se trouveraient opposées à notre « division de fer » au cas d'une guerre franco-allemande. Nous avons la certitude que les lecteurs de **Nancy-Journal** liront avec intérêt cet article si magistralement documenté.

Les corps d'armée allemands de la frontière se livrent à des exercices de mobilisation. Ce ne sont que des essais, bien entendu, mais ces mouvements de troupes ces groupements de matériel, soulèvent des nuages de poussière, qui passent par-dessus la frontière, franchissent le ru de Mal, aux eaux limpides, et s'en viennent, inquiétants, jusque sur terre de France.

Et ceux qui sont déjà presque des vieux, pour la génération jeune et oublieuse des désastres qu'elle n'a pas vus, se souviennent de ce refrain du bon poète Fragnolles :

A l'Est, que vois-tu ?...
J'y vois un gros nuage rouge
Vapeur du sang qui s'est perdu...

Voilà d'où naît l'inquiétude lancinante qui se réveille périodiquement.

Si on envisage l'hypothèse d'un conflit — peu vraisemblable jusqu'à nouvel ordre — diverses questions se posent.

— Quel corps d'armée allemand se trouverait alors directement et immédiatement aux prises avec notre 6e corps ?

— Quels éléments trouverait en face d'elle la « division de fer » de Nancy, au moment du premier contact ?

Le XVIe corps d'armée, l'armée de Metz !

Primitivement, il y a trois ans, on pouvait même préciser les points exacts sur lesquels les premiers engagements se seraient produits : c'était la ligne du ru de Mad ; mais, la construction des deux forts du Gorgimont et du Saint-Blaise ont nécessité une modification des prévisions, car les projectiles atteindraient sans effort les gares de Pagny-sur-Moselle et d'Arnaville, Pont-à-Mousson et l'entrée de la vallée.

Ce corps d'armée offre donc pour nous un intérêt indiscutable. C'est pourquoi j'ai voulu présenter dans l'ensemble et dans le détail : les unités qui le constituent, son haut commandement, les emplacements qu'il occupe, sa manière de travailler, l'esprit qui anime les officiers, sa physionomie, sa vie en un mot.

Ces quelques appréciations ne sont pas le résultat d'une étude de huit jours ou d'un mois. Cinq années durant, j'ai pu observer tout à mon aise les évolutions, coudoyer les officiers, causer avec eux, et, de même que m'assimilais la mentalité de la Lorraine actuelle, j'ai voulu percer à jour le caractère de ces troupes de « Kolonie », ainsi qu'on désigne, au centre de l'Allemagne, les garnisons avancées du « Reichsland », ou « pays d'empire. »

Depuis l'annexion, l'Allemagne a entassé en Lorraine des forces sans cesse grossissantes.

Pas une hauteur qui ne dissimule un ouvrage, pas une partie basse de la plaine qui n'ouvre sous vos pas un sentier donnant accès à des abris fortifiés souterrains, dont quelques-uns peuvent donner asile à 1.500 et 2.000 hommes.

Le démantèlement de Metz a servi de prétexte à toute une série de constructions, de *forts d'arrêt*, qui dominent, barrent ou coupent toutes les routes.

Les emplacements

Le XVIe corps d'armée dont le commandement a son siège à Metz, dans un vieil hôtel silencieux de la rue de Châtillon, comprend les places — les « Standort » suivantes : Metz-Thionville (Diedenhofen) Morhange (Morchingen) Saint-Avold, Forbach et Dieuze. Voici sa composition en divisions et brigades.

La 33e division, commandée par le generalleutnant baron von Liechtenstein, formée de la 65e brigade d'infanterie, à Morhange ; de la 66e brigade de cavalerie, à Metz ; de la 33e brigade d'artillerie de campagne, à Metz.

La 34e division, commandant : le generalleutnant Heinrich XIX — prince de Reuss — formée de la 67e brigade d'infanterie, à Metz ; de la 68e brigade d'infanterie, à Metz ; de la 86e brigade d'infanterie, à Metz ; de la 34e brigade de cavalerie, Metz ; de la 34e brigade d'artillerie de campagne, Metz ; une brigade d'artillerie à pied, le 16e « kommando » de pionniers, formé de deux bataillons et un bataillon du train, celui de Forbach — le bataillon Bilse « la petite garnison ».

Telle est la liste des grosses unités combattantes, dont je vais donner le détail. On excusera l'aridité de cette nomenclature, mais je tiens à être exact avant tout. Toutefois, pour simplifier, j'indiquerai le détail par régiments, en me bornant à indiquer le nom des « commanders » des diverses unités. On remarquera que, comme au temps de l'ancienne France, beaucoup de régiments portent un nom. Il y a quatre ans, l'Empereur, par marque de sympathie disaient les ordres du jour, adjoignit au nom « patronymique » de quelques régiments le qualificatif « Lothringer » ou « Metzer », c'est-à-dire, régiments « Lorrains » ou « Messins ». Quant à l'impression produite par cette mesure, si elle flatta peu les officiers, elle n'enthousiasma nullement les hommes.

METZ

Régiment d'infanterie n° 67 de Magdebourg, colonel Sachs. — Première et quatrième compagnies à la caserne de Plappeville, 2e et 3e compagnies, baraquements du ban Saint-Martin ; troisième à la caserne Frédéric-Charles.

Les baraquements du ban Saint-Martin sont élevés en briques et bois, vis-à-vis la villa Bazaine, quartier général pendant le siège, villa occupée aujourd'hui par M. Dagobert-Neuffer, directeur allemand du théâtre de Metz. L'ameublement d'un grand nombre de pièces a été conservé intact. Une glace placée derrière le porte-manteau du palier, au premier étage, brisée pendant l'occupation, n'a jamais été remplacée.

Régiment messin d'infanterie, n° 98, — Colonel Kochlitz. Première compagnie aux baraquements de la Porte des Allemands, troisième compagnie à la caserne du Cloître, quatrième compagnie à la Porte des Allemands. Deuxième bataillon au fort Gœben et troisième bataillon à la Porte des Allemands.

Régiment d'infanterie de Lorraine, n° 130. — Chef honoraire : le général d'infanterie von der Gœtz. Colonel Grelinzer. Premier et deuxième bataillons à la caserne Empereur-Guillaume. Troisième aux baraquements du Canal.

Régiment d'infanterie de lorraine, n° 131. — Colonel Wolff. Deuxième et troisième bataillon, deuxième et quatrième compagnie caserne de Longeville, première et troisième compagnie au fort Alvensleben.

Régiment d'infanterie, n° 145. 6e lorrain. — Chefs honoraires : S. M. l'empereur allemand et roi de Prusse Guillaume II, S. M. le roi d'Italie Victor-Emmanuel III, colonel von Arnoldi. Cinquième, sixième, septième compagnies au fort Württemberg, première compagnie au château de Frascaty. Premier et troisième bataillons à la caserne de Mon-

Nous voudrions voir des statues sur les acrotères du nouvel hôtel des Postes ; nous en voudrions le long des grandes allées

M. Najean insiste ensuite longuement sur les améliorations qui seront apportées au sort des garçons bouchers. Ainsi ceux-ci pourront, comme en Allemagne, à la sortie

tigny. L'un des régiments haut cotés de l'armée allemande. Il compte dans les rangs le major baron von Ompteda, du deuxième bataillon, un officier-homme de lettres qui a traduit en allemand de nombreuses œuvres françaises de Daudet et de Zola ; c'est au 145e qu'appartenait le capitaine Schlickmann, mort récemment, qui, il y a cinq ans, tua en duel, à la salle d'exercices de Montigny, le jeune Thilment, fils du propriétaire des grands moulins de Metz, ancien volontaire à son régiment. Fait à noter : le capitaine Schlickmann garda sept mois un soufflet, et ne se battit que sur l'ordre du Conseil d'honneur du régiment.

(A Suivre).

Nouvelles de Partout

Le yacht *Victoria-and-Albert*, ayant à bord le roi et la reine d'Angleterre, est arrivé à Marseille vendredi soir, à quatre heures. Les souverains sont partis pour Paris.

✦

Les gouvernements de Paris et de Berlin s'expliquent en ce moment sur la question marocaine.

✦

Le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne, a offert hier soir, à huit heures, un dîner à M. Rouvier, président du conseil, et aux membres du corps diplomatique.

✦

Les travaux sur la tuberculose qui se poursuivent de tous côtés prendront, dans quelques mois, une impulsion nouvelle, à la suite d'une imposante manifestation internationale. Le troisième congrès international de la tuberculose s'ouvrira du 2 au 7 octobre prochain, au Grand-Palais, sous le haut patronage du président de la République, sous la présidence d'honneur de MM. Casimir-Perier et Léon Bourgeois.

✦

Par suite d'une divergence de vues entre le vice-roi et lord Kitchener, celui-ci aurait donné sa démission.

✦

Des télégrammes de Berlin disent que le gouvernement allemand a fait savoir que l'accord du 10 juillet 1900, relatif aux tarifs entre l'Allemagne et les Etats-Unis viendra à expiration le 1er mars 1903 ; que les Etats-Unis ne bénéficieront d'aucun des avantages des traités de réciprocité que l'Allemagne a récemment conclus avec plusieurs puissances européennes, mais que l'Allemagne est disposée à négocier le traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

✦

Les engagements signalés dans les rapports du général Linievitch semblent destinés à faire diversion et à arrêter le mouvement japonais vers Vladivostok ; ils font présager un mouvement offensif de la part des Russes.

✦

Il est décidé officiellement que la France, qui depuis 1883 n'avait fait aucun envoi aux expositions artistiques de Munich, prendra part à celle que l'on organise cette année dans cette ville. Le gouvernement délèguera deux commissaires chargés de recevoir et d'installer à l'exposition de Munich les œuvres de nos artistes.

✦

La banque Auguste Moussy et Cie, de Montluçon, qui a suspendu ses paiements depuis quelques jours, est en pleine déconfiture, avec un passif de 3 millions 200,000 francs.

Comment on mangeait jadis

Nos restaurateurs nancéiens, nos Vatel, se sont véritablement distingués pendant ces longs jours de Carême, pour faire les honneurs de leurs tables aux gourmets. Il m'a paru intéressant de faire à ce propos quelques recherches sur la façon dont mangeaient nos pères, s'ils avaient le luxe de la table aussi développé qu'il est chez les modernes.

A vrai dire, il y a moins de différence qu'on ne croit entre les galas d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, entre le dîner d'un bourgeois riche de notre époque et celui d'un grand seigneur du douzième ou treizième siècle.

En effet, en ce temps, un dîner d'apparat se servait dans ce qu'on appelait alors « la grande salle » et, en somme, le cérémonial du service ressemblait beaucoup à ce que nous nommons à présent un banquet officiel. Mais c'était là une exception.

Les gens de qualité mangeaient, en effet, dans leur chambre ; on ignorait ce que c'était qu'une salle à manger ; c'est là un perfectionnement qui ne remonte guère qu'à la fin du dix-huitième siècle, après la Révolution. A la Cour, on ignore toujours la salle à manger, et jamais un souverain ne prit ses repas ailleurs que dans sa chambre.

Les gentilshommes peu fortunés, qui n'avaient qu'un logis de dimensions étroites, mangeaient dans une rôtisserie ou bien s'asseyaient tout bonnement dans la cuisine. On trouve une reproduction de ces rôtisseries, reproduction très exacte, du reste, au deuxième acte de « Cyrano de Bergerac ». M. Rostand a fait très heureusement revivre là un coin de l'existence d'antan.

La mode voulut même qu'à un moment, un gentilhomme mangeât dans sa cuisine, car il fut dit qu'on ne pouvait faire bonne chère quand votre revenu ou votre rang vous empêchait de vous asseoir devant le tourne-broche ou le fourneau où se préparait votre dîner. C'était là, en somme, une simple fausse honte qu'il fournit en bon usage, ce qui n'était qu'un manque d'argent. Certains ménages parisiens, de même, ne boivent pas du vin sous prétexte que le vin est nuisible à l'estomac, alors que, plus véritablement, le bon vin est nuisible au budget du ménage.

Les invités à un dîner d'apparat n'étaient généralement pas assis sur des chaises, mais sur des bancs garnis de velours et rehaussés d'or. Le maître et la maîtresse de la maison, côte à côte, étaient sur des sièges plus élevés sous un dais richement orné. Le maître de la maison cédait cette place d'honneur à l'hôte de marque qu'il voulait honorer.

Des valets porteurs de torches éclairaient la salle où l'on dînait. Mais le luxe véritable consistait surtout dans la vaisselle, qui était d'or ou d'argent. Cette vaisselle indiquait à quelle classe sociale appartenaient les amphitryons : la vaisselle d'or était l'apanage des princes, la vaisselle d'argent s'accumulait chez les bourgeois riches et les grands commerçants.

C'était, au surplus, le seul moyen qu'avaient les uns et les autres pour placer leurs économies, car les actions ou les obligations n'existaient pas plus que les titres de rente. La fortune, à cette époque, avait une valeur vingt fois supérieure à celle d'aujourd'hui, et celui qui possédait pour cent mille francs d'argent était deux fois plus riche qu'un millionnaire moderne.

On commença jadis par ne pas servir d'assiettes. On découpait la viande sur un pain bis très dur, très résistant, qu'on dénommait le pain tranchoir. Un raffinement ultérieur substitua le métal au pain tranchoir ; autrement dit on fit des tranchoirs en métal. Ce fut l'origine des assiettes. Ajoutons que l'assiette n'était jamais changée pendant le dîner et on mangeait dans la même assiette plusieurs mets.

Monsieur X....

Chronique Commerciale

LES ACQUITS FICTIFS

Le tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône (Rhône) s'est occupé, dans son audience du 26 janvier dernier, d'une question extrêmement intéressante pour les viticulteurs et également pour les négociants de vins.

Cette question est la suivante :

Un négociant de vins peut-il, en acquittant d'ailleurs très exactement les droits que l'opération comporte, prendre au bureau de la régie, à la recette buraliste, un acquit lui donnant la possibilité de transporter régulièrement du vin des chais d'un viticulteur à ses chais, s'abstenir d'utiliser cet acquit pour transporter des vins, et ne s'en servir que pour légitimer des opérations de coupage, mouillage, etc... aux yeux de la régie ?

C'était, en définitive, la question des acquits fictifs qui se posait devant le tribunal de Villefranche.

Qu'est-ce donc que ces acquits fictifs, et quel intérêt peut avoir un négociant de vins qui a payé des droits à la régie pour transporter des vins à son chai à ne point transporter le dit vin ?

C'est ce que je vais expliquer à ceux de mes lecteurs qui ignorent les ficelles employées par certains négociants.

Les négociants de vins en gros, chacun sais cela, sont soumis à l'exercice, c'est-à-dire que les employés de la régie vont périodiquement visiter leurs chais, et ces négociants sont obligés de justifier, par des pièces de régie, que les vins qu'ils ont en magasin y sont venus régulièrement, et que ceux qui manquent depuis le dernier recensement en sont sortis dans des conditions régulières.

Si un négociant peu scrupuleux, qui a 500 barriques de vins, ajoute a cette marchandise 25 barriques d'eau, — je prends le cas le plus simple, — il se trouve avoir 525 barriques de liquide et 25 barriques de vin en excédent, 25 barriques de plus qu'il n'en a régulièrement reçu, dont il ne peut pas expliquer la provenance aux employés de la régie lors de leur visite ; c'est alors un procès, et des difficultés qui se terminent par des amendes et des frais importants.

Pour couvrir cet excédent, le négociant a deux moyens : le premier consiste à se procurer des pièces constatant qu'il a reçu une quantité de vin équivalente à l'excédent, et le second consiste à frauder sur les sorties. Mais le premier procédé était seul soumis au tribunal de Villefranche.

Voici exactement la manière de s'en servir : Un négociant a-t-il fait quelque cuisine qui augmente ses marchandises de cinquante hectolitres, il va tout simplement à la recette buraliste en pays de vignoble, il prend un acquit, ou le fait prendre par un courtier ou commissionnaire à sa dévotion, comme s'il avait l'intention de transporter des chais d'un propriétaire du pays — qui n'est d'ailleurs point consulté — à son chai à lui, cinquante hectolitres de vin. L'acquit est payé, le négociant ne transporte rien, bien entendu, puisqu'il n'a rien acheté, et lorsque l'employé de la régie vient faire le recensement, le négociant est en règle puisque pour justifier la présence de ses cinquante hectolitres de vin, il a un acquit en vertu duquel il a dû faire entrer cinquante hectolitres de vin dans ses chais. Il n'y a donc rien à lui dire.

L'acquit dont il s'agit, qui n'a servi à aucun transport de liquide, est ce qu'on appelle un acquit fictif. C'est un acquit qui donne aux négociants de vins en gros, malhonnêtes, le moyen de fabriquer des vins, d'introduire dans leurs vins de l'eau ou un mélange quelconque en augmentant la quantité, et d'être tout de même en règle avec la régie moyennant le paiement de la redevance relativement minime que représente le prix d'un acquit ; c'est le moyen de transformer impunément de l'eau en vin.

La construction du nouvel abattoir pourra durer de trois à quatre ans.

On est d'avis de le faire digne d'une ville comme Nancy, mais sans ces proportions

Etoile 101 Est

L'ouverture du parc Ste-Marie

Le parc Sainte-Marie sera ouvert aujour-

Le tribunal de Villefranche, le 26 janvier dernier a rendu, à la requête des Syndicats agricoles du Haut-Beaujolais notamment, trente jugements, dans lesquels des courtiers et négociants en vins ont été, pour usage d'acquits fictifs, condamnés dans chaque jugement à 5.000 francs d'amende plus le double décime et demi, de plus à la confiscation des vins saisis fictivement au profit de la régie, et tenus d'en payer la valeur fixée à 30 francs l'hectolitré, et enfin à payer des dommages-intérêts (somme demandée) en réparation du préjudice causé aux propriétaires dont le nom avait été frauduleusement mis en avant pour avoir des acquits fictifs.

Il y a de quoi faire réfléchir les amateurs d'acquits fictifs..., mais chacun sait, n'est-ce pas, qu'on n'en trouve pas dans nos régions.

LA LOI SUR LES PATENTES

Le *Journal officiel* vient de publier la promulgation de la loi relative à la contribution des patentes, qui contient 15 articles.

Rappelons seulement le texte des articles 9 et 10 relatifs aux Sociétés coopératives et aux Syndicats agricoles :

Art. 9. — Les Sociétés coopératives de consommation et les économats, lorsqu'ils possèdent des établissements, boutiques ou magasins pour la vente ou la livraison des denrées, produits ou marchandises, sont passibles des droits de patente au même titre que les Sociétés ou particuliers possédant des établissements, boutiques ou magasins similaires.

Toutefois, les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation, qui se bornent a grouper les commandes de leurs adhérents et a distribuer dans leurs magasins de dépôt les denrées, produits ou marchandises qui ont fait l'objet de ces commandes, ne sont pas soumis à la patente.

Art. 10. — Les adhérents des syndicats agricoles et des sociétés coopératives de consommation visés au dernier paragraphe de l'article précédent comprennent, en ce qui concerne les syndicats, tous les membres qui font partie de ces associations, et, en ce qui concerne les sociétés coopératives, les seuls membres de ces sociétés qui ont la qualité d'associés.

VENDEUR ET NANTI

Un vendeur, après versement d'un acompte, reçoit le solde de son prix en billets à terme. Plus tard, il apprend que l'acheteur a donné son fonds en nantissement. Pris de peur, il demande quelle sera sa situation à l'avenir vis-à-vis du nanti, et quel est son droit immédiat pour conserver la priorité. Voici la réponse pratique aussi brièvement que possible.

Le nantissement commercial est une véritable hypothèse qui grève et suit le fonds en quelques mains qu'il passe. Comme toutes les hypothèques, il est régi par l'art. 2113 du Code civil qui subordonne l'effet de l'hypothèque aux chances de résiliation réservées en vertu de droits préexistants. Or, le vendeur jouit d'un privilège et de l'action résolutoire prévue par l'article 1654 du Code civil. Si le vendeur exerce son action résolutoire et fait résilier la vente, le fonds lui revient libre de nantissement. Or, cette action peut être exercée par le vendeur, dès qu'il y a nantissement, bien qu'aucun billet ne soit impayé, parce qu'en donnant nantissement, l'acheteur a diminué les suites de créancier-vendeur, article 1188 du Code civil et a perdu le bénéfice du terme.

Le vendeur toutefois perd son privilège et son action résolutoire si l'acheteur est assigné en déclaration de faillite. (Art. 550 code de commerce.)

Dans ce cas, le créancier nanti sera payé intégralement et le vendeur vendra au marc le franc.

Le tout bien entendu, à la condition que le nantissement soit constitué en dehors des cas prévus par l'art. 448 du Code de commerce.

SAINT-DIZIER.

Aux Champs

La petite propriété est-elle un obstacle au progrès agricole ?

La France est une des nations où la petite propriété est la plus répandue.

De ce fait, on conclut parfois que les méthodes culturales perfectionnées y sont d'un emploi difficile, sinon impossible. C'est une erreur qu'il est bon de ne pas laisser s'accréditer.

Il faut tout d'abord distinguer entre « petite propriété » et « propriété morcelée ».

Ce ne sont pas là deux termes synonymes : une grande propriété peut parfaitement être morcelée, c'est-à-dire être divisée en un grand nombre de parcelles indépendantes les unes des autres, tandis qu'une petite propriété (nous entendons par la une propriété ne dépassant pas dix hectares), peut être d'un seul tenant.

Or, il est bien évident qu'une petite propriété divisée en parcelles nombreuses et éparpillées aux quatre coins d'une commune ou même sur plusieurs communes, n'est pas faite pour permettre le progrès agricole, même dans la culture de la vigne, qui s'accomode cependant mieux du morcellement que la culture des céréales.

C'est pourquoi l'on ne saurait trop conseiller aux petits cultivateurs qui sont dans ce cas d'« échanger » les parcelles les plus éloignées, les plus petites, surtout quand elles se trouvent enclavées dans celles des voisins.

La loi favorise ces échanges.

Malheureusement, ils ne se font que rarement, là-même où ils seraient très faciles. Pourquoi cela ? A cause de la valeur exagérée que chacun donne à son bien. Peut-être aussi — faut-il avouer cette infirmité morale — parce que l'on préfère perdre les avantages d'un échange plutôt que de rendre service.

Quoi qu'il en soit, il est un remède préventif que nous devons sans cesse réclamer à nos législateurs : c'est la réforme du régime de succession, l'abrogation du partage forcé. — C'est une question que nous traiterons une autre fois en détail.

Quant à la petite propriété du moment qu'elle n'est pas trop morcelée, nous ne voyons pas comment elle serait, par essence, nuisible au progrès agricole, et nous ne parlons pas de la propriété vignoble qui doit-être par essence de superficie restreinte.

Naturellement, il ne peut pas être question pour la petite propriété de faire courrainment usage des charrues à vapeur, des moissonneuses, des faucheuses, des batteuses à grand travail, etc., en un mot, des appareils perfectionnés permettant d'économiser la main d'œuvre et le temps, mais nécessitant de gros capitaux et de grandes étendues.

Pourtant nous avons vu, en maints endroits des fermes de moins de dix hectares faire usage de ces instruments.

C'est que là, les cultivateurs ont su se grouper, s'associer et acheter en commun ces instruments coûteux dont ils ont le soin moyennant un prix de location assez minime.

Ils ont donc pratiqué, non pas la « concentration des propriétés », comme les collectivistes le demandent, mais la « concentration des cultures ».

C'est là un des côtés intéressants des services que peuvent rendre les syndicats agricoles.

L'emploi des instruments perfectionnés coûteux, les cultures industrielles, comme la betterave à sucre par exemple, l'achat économique des engrais chimiques, ne sont guère pratiques pour le petit cultivateur isolé.

Mais, au contraire, plusieurs propriétaires groupés peuvent entreprendre des améliorations culturales qu'un seul ne pourrait faire.

La petite propriété n'est donc pas un obstacle au progrès agricole. Par le groupement des intéressés, elle peut même contribuer largement à ce progrès dans toutes les branches de l'activité agricole. Il faut souhaiter que ces groupements soient encore plus nombreux et embrassent un plus grand nombre d'objets.

Histoire de Barbes

Les New-Yorkais, qui ne s'étonnent pas facilement, ont eu, ces jours derniers, la surprise de voir débarquer quatre-vingt-trois passagers des deux sexes, vêtus bizarrement et portant, les hommes des barbes qui leur descendent jusqu'aux genoux, et les femmes des cheveux qui leur tombent sur les mollets.

Ces gens appartiennent à une secte d'Australie. Ile vivent en commun et ne mangent que des légumes. Ils sont, d'ailleurs, inoffensifs et ne demandent qu'à faire parler d'eux. Alors, pourquoi en parler, me direz-vous. Parce qu'il y a dans leur doctrine un détail assez curieux. Ces fanatiques attendent la fin du monde pour 1916. C'est leur crédo. Et c'est pour cela qu'ils sont végétariens et, suivant le sexe, laissent croître leur barbe ou leurs cheveux.

Vous me direz encore qu'il est des fanatiques beaucoup plus dangereux.

Nous sommes d'accord. Mais permettez-moi de me demander ce que feront tous ces loqués en 1917, en constatant que l'année 1916 a passé sans amener la fin du monde ? Feront-ils couper leur longue barbe ou leurs longs cheveux, et, après tant de mois d'abstinence, tueront-ils le veau gras pour fêter la disparition d'un angoissant cauchemar ? Je n'ose pas le croire. Ce qui est vraisemblable, c'est qu'ils se diront :

— Ce n'est pas pour cette année, ce sera donc pour l'autre.

Et ils continueront de ne pas rendre visite au perruquier.

Ils vieilliront ainsi et très probablement traiteront de radoteurs ou de fous les mortels qui auront l'audace de ne pas penser comme eux. Et il en sera ainsi jusqu'à l'heure de leur agonie, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils se rendront compte par une expérience personnelle que c'est tous les jours la fin du monde pour quelqu'un et que la longueur de la barbe, ou les privations ne font hélas ! rien à l'affaire !

Jarville.

THÉATRE MUNICIPAL de NANCY (Direction H. Mira)

Matinée du Dimanche 30 Avril

Lever du Rideau à 2 heures. — Septième et dernière représentation de **La Dame de chez Maxim's,** Comédie en 3 actes de M. Georges Feydeau.

Soirée du Dimanche 30 Avril

Deuxième représentation de **Blanchette,** Comédie en 3 actes, de M. Brieux ; **Boubouroche,** Comédie en 3 actes de M. Georges Courteline.

On commencera par « Boubouroche ».

Dans notre prochain numéro, et régulièrement ensuite, nous publierons les états-civils de la semaine ainsi que les marchés intéressant la région.

Nous voudrions voir des statues sur les acrotères du nouvel hôtel des Postes ; nous en voudrions le long des grandes allées

M. Najean insiste ensuite longuement sur les améliorations qui seront apportées au sort des garçons bouchers. Ainsi ceux-ci pourront, comme en Allemagne, à la sortie

FEUILLETON DE NANCY-JOURNAL

La Vendetta

PAR H. DE BALZAC

I

En 1800, vers la fin du mois d'octobre, un étranger, suivi d'une femme et d'une petite fille, arriva devant les Tuileries, à Paris, et se tint assez longtemps auprès des décombres d'une maison récemment démolie, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'aile commencée qui devait unir le château de Catherine de Médicis au Louvre des Valois.

Il resta là, debout, les bras croisés, la tête inclinée, et la relevait parfois pour regarder alternativement le palais consulaire, et sa femme assise auprès de lui sur une pierre. Quoique l'inconnue parût ne s'occuper que de la petite fille âgée de neuf à dix ans dont les longs cheveux noirs étaient comme un amusement entre ses mains, elle ne perdait aucun des regards que lui adressait son compagnon.

Un même sentiment, autre que l'amour, unissait ces deux êtres, et animait d'une même inquiétude leurs mouvements et leurs pensées.

La misère est peut-être le plus puissant de tous les liens. Cette petite fille semblait être le dernier fruit de leur union.

L'étranger avait une de ces têtes abondantes en cheveux, larges et graves, qui se sont souvent offertes au pinceau des Carrache.

Ces cheveux si noirs étaient mélangés d'une grande quantité de cheveux blancs. Quoique nobles et fiers, ses traits avaient un ton de dureté qui les gatait. Malgré sa force et sa taille droite, il paraissait avoir plus de soixante ans.

Ses vêtements délabrés annonçaient qu'il venait d'un pays étranger. Quoique la figure jadis belle et alors flétrie de la femme trahît une tristesse profonde, quand son mari la regardait elle s'efforçait de sourire en affectant une contenance calme.

La petite fille restait debout, malgré la fatigue dont les marques frappaient son jeune visage hâlé par le soleil.

Elle avait une tournure italienne, de grands yeux noirs sous des sourcils bien arqués ; une noblesse native, une grâce vraie, plus d'un passant se sentait ému au seul aspect de ce groupe dont les personnages ne faisaient aucun effort pour cacher un désespoir aussi profond que l'expression en était simple ; mais la source de cette fugitive obligeance qui distingue les Parisiens se tarissait promptement.

Aussitôt que l'inconnu se croyait l'objet de l'attention de quelque oisif, il le regardait d'un air si farouche, que le flâneur le plus intrépide hâtait le pas comme s'il eût marché comme un serpent.

Après être demeuré longtemps indécis, tout à coup le grand étranger passa la main sur son front, il en chassa, pour ainsi dire, les pensées qui l'avaient sillonné de rides, et prit sans doute un parti désespéré. Après avoir jeté un regard perçant sur sa femme et sur sa fille, il tira de sa veste un long poignard, le tendit à sa compagne, et lui dit en italien : « Je vais voir si les Bonaparte se souviennent de nous. »

Et il marcha d'un pas lent et assuré vers l'entrée du palais, où il fut naturellement arrêté par un soldat de la garde consulaire avec lequel il ne put longtemps discuter.

En s'apercevant de l'obstination de l'inconnu, la sentinelle lui présenta sa baïonnette en manière d'*ultimatum*.

Le hasard voulut que l'on vînt en ce moment relever le soldat de sa faction, et le caporal indiqua fort obligeamment à l'étranger l'endroit où se tenait le commandant du poste.

— Faites savoir à Bonaparte que Bartholoméo dit Piombo voudrait lui parler, dit l'Italien au capitaine de service.

Cet officier eut beau représenter à Bartholoméo qu'on ne voyait pas le premier consul sans lui avoir préalablement demandé par écrit une audience, l'étranger voulut absolument que le militaire allât prévenir Bonaparte.

L'officier objecta les lois de la consigne, et refusa formellement d'obtempérer à l'ordre de ce singulier solliciteur.

Bartholoméo fronça le sourcil, jeta sur le commandant un regard terrible, et sembla le rendre responsable des malheurs que ce refus pouvait occasionner ; puis il garda le silence, se croisa fortement les bras sur sa poitrine et alla se placer sous le portique qui sert de communication entre la cour et le jardin des Tuileries. Les gens qui veulent fortement une chose sont presque toujours bien servis par le hasard.

Au moment où Bartholoméo dit Piombo s'asseyait sur une des bornes qui sont auprès de l'entrée des Tuileries, il arriva une voiture d'où descendit Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur.

— Ah ! Loucian, il est bien heureux pour moi de te rencontrer, s'écria l'étranger.

Ces mots, prononcés en patois corse, arrêtèrent Lucien au moment où il s'élançait sous la voûte ; il regarda son compatriote et le reconnut.

Au premier mot que Bartholoméo lui dit à l'oreille, il emmena le Corse avec lui chez Bonaparte. Murat, Lannes, Rapp se trouvaient dans le cabinet du premier consul. En voyant entrer Lucien, suivi d'un homme aussi singulier que l'était Piombo, la conversation cessa, Lucien prit Napoléon par la main et le conduisit dans l'embrasure de la croisée.

Après avoir échangé quelques paroles avec son frère, le premier consul fit un geste de main auquel obéirent Murat et Lannes en s'en allant. Rapp feignit de n'avoir rien vu, afin de pouvoir rester. Bonaparte l'ayant interpellé vivement, l'aide-de-camp sortit en rechignant.

Le premier consul, qui entendit le bruit des pas de Rapp dans le salon voisin, sortit brusquement et le vit près du mur qui séparait le cabinet du salon.

— Tu ne veux donc pas me comprendre ? dit le premier consul. J'ai besoin d'être seul avec mon compatriote.

— Un Corse, répondit l'aide-de-camp. Je me défie trop de ces gens-là pour ne pas...

Le premier consul ne put s'empêcher de sourire, et poussa légèrement son fidèle officier par les épaules.

— Eh bien, que viens-tu faire ici, mon pauvre Bartholoméo ? dit le premier consul à Piombo.

— Te demander asile et protection, si tu es un vrai Corse, répondit Bartholoméo d'un ton brusque.

— Quel malheur a pu te chasser du pays ? tu en étais le plus riche, le plus...

— J'ai tué tous les Porta, répliqua le Corse d'un son de voix profond en fronçant les sourcils.

Le premier consul fit deux pas en arrière comme un homme surpris.

— Vas-tu me trahir ? s'écria Bartholoméo en jetant un regard sombre à Bonaparte. Sais-tu que nous sommes encore quatre Piombo en Corse ?

Lucien prit le bras de son compatriote et le secoua.

— Viens-tu donc ici pour menacer le sauveur de la France ? lui dit-il vivement.

Bonaparte fit un signe à Lucien, qui se tut. Puis il regarda Piombo, et lui dit :

— Pourquoi as-tu tué les Porta ?

— Nous avions fait amitié, répondit-il, les Barbanti nous avaient réconciliés. Le lendemain du jour où nous trinquâmes pour noyer nos querelles, je les quittai parce que j'avais affaire à Bastia.

Ils restèrent chez moi, et mirent le feu à ma vigne de Longone.

« Ils ont tué mon fils Grégorio. Ma fille Ginevra et ma femme leur ont échappé ; elles avaient communié le matin, la vierge les a protégées.

» Quand je revins, je ne trouvai plus ma maison, je la cherchais les pieds dans ses cendres. Tout à coup je heurtai le corps de Grégorio, que je reconnus à la lueur de la lune. — Oh ! les Porta ont fait le coup ! me dis-je.

» J'allai sur-le-champ dans les *maquis*, j'y rassemblai quelques hommes auxquels j'avais rendu service, entends-tu, Bonaparte ? et nous marchâmes sur la vigne des Porta. Nous sommes arrivés à cinq heures du matin, à sept ils étaient tous devant Dieu. Giacomo prétend qu'Elisa Vanni a sauvé un enfant, le petit Luigi ; mais je l'avais attaché moi-même dans son lit avant de mettre le feu à la maison. J'ai quitté l'île avec ma femme et ma fille, sans avoir pu vérifier s'il était vrai que Luigi Porta vécût encore. »

Bonaparte regardait Bartholoméo avec curiosité, mais sans étonnement.

— Combien étaient-ils ? demanda Lucien.

— Sept, répondit Piombo. Ils ont été vos persécuteurs dans les temps, leur dit-il. — Ces mots ne réveillèrent aucune expression de haine chez les deux frères. — Ah ! vous n'êtes plus Corses, s'écria Bartholoméo avec une sorte de désespoir. Adieu. Autrefois je vous ai protégés, ajouta-t-il d'un ton de reproche. Sans moi, ta mère ne serait pas arrivée à Marseille, dit-il en s'adressant à Bonaparte qui restait pensif, le coude appuyé sur le manteau de la cheminée.

— En conscience, Piombo, répondit Napoléon, je ne puis pas te prendre sous mon aile. Je suis devenu le chef d'une grande nation, je commande la république, et dois faire exécuter les lois.

— Ah ! ah ! dit Bartholoméo.

— Mais je puis fermer les yeux, reprit Bonaparte. Le préjugé de la *Vendetta* empêchera longtemps le règne des lois en Corse, ajouta-t-il en se parlant à lui-même. Il faut cependant le détruire à tout prix.

Bonaparte resta un moment silencieux, et Lucien fit signe à Piombo de ne rien dire. Le Corse agitait déjà la tête de droite et de gauche d'un air improbateur.

— Demeure ici, reprit le consul en s'adressant à Bartholoméo, nous n'en saurons rien. Je ferai acheter tes propriétés afin de te donner d'abord les moyens de vivre. Puis, dans quelque temps, plus tard, nous penserons à toi. Mais plus de *Vendetta !* Il n'y a pas de maquis ici. Si tu y joues du poignard, il n'y aurait pas de grâce à espérer. Ici la loi protège tous les citoyens, et l'on ne se fait pas justice soi-même.

— Il s'est fait chef d'un singulier pays, répondit Bartholoméo en prenant la main de Lucien et la serrant. Mais vous me reconnaissez dans le malheur, ce sera maintenant entre nous à la vie à la mort, et vous pouvez disposer de tous les Piombo.

A ces mots, le front du Corse se dérida, et il regarda autour de lui avec satisfaction.

— Vous n'êtes pas mal ici, dit-il en souriant comme s'il voulait y loger. Et tu es habillé tout en rouge comme un cardinal.

— Il ne tiendra qu'à toi de parvenir et d'avoir un palais à Paris, dit Bonaparte qui toisait son compatriote. Il m'arrivera plus d'une fois de regarder autour de moi pour chercher un ami dévoué auquel je puisse me confier.

Un soupir de joie sortit de la vaste poitrine de Piombo qui tendit la main au premier consul en lui disant : « Il y a encore du Corse en toi ! »

Bonaparte sourit.

(A suivre).

Le Gérant : EDMOND GRÉGOIRE.

Ed. HUIN, Administrateur

Imprimerie G. Dubois et E. Huin, 128, Rue St-Dizier, Nancy.

Composé avec les Caractères de la Fonderie Warnery

Encre de la Maison Lorilleux.

La construction du nouvel abattoir pourra durer de trois à quatre ans.

On est d'avis de le faire digne d'une ville comme Nancy, mais sans ces proportions

Etoile 101 Pt

L'ouverture du parc Ste-Marie

Le parc Sainte-Marie sera ouvert aujour-

Compagnie d'Assurances à Primes Fixes

INCENDIE & VIE — **LA FRANCE** — FONDÉE EN 1837

Conseil d'Administration :

MM.

GOY (A.-F.), O. ✻, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Administrateur des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, PRÉSIDENT.

DIDIOT (Charles), VICE-PRÉSIDENT.

BALSAN (Ch.), ✻, Régent de la Banque de France.

BOURGAUX (L.), ✻, Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.

LABOURET (A.), ancien Architecte.

LEHIDEUX (R.), de la maison Lehideux et Cie, banquiers.

MM.

MOISANT (A.), C. ✻, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris.

MURET (H.), ✻, Administrateur du Crédit Foncier de France.

RICHEMOND (E.-L.), C. ✻, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Régent de la Banque de France, Administrateur du Chemin de fer du Nord.

ROY (Gustave), ✻, Industriel.

Comte de SALVANDY (Paul), O. Administrateur des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

THELIER (Ernest), ancien Banquier.

DIRECTEUR : **L. TRUELLE**. — DIRECTEURS-ADJOINTS, pour l'Incendie : **A. LÉGER** ; pour la Vie : **Ch. de LABEAUME.**

Situation de la Compagnie :

Capitaux garantis depuis l'origine de la Compagnie	231.114.370.993
Sinistres payés aux assurés	208.495.290
Primes en cours et à terme	54.020.474
Réserves diverses	7.797.623

Assurances en cas de décès, mixtes, complexes et dotales
Assurances de retraite, combinaisons spéciales à la Compagnie. Rentes viagères et Achat de nues-propriétés.

Charles PEUGEOT, Agent Général de la Cie

Bureaux : 12, Rue de Metz, NANCY

VINS DE TABLE
les mieux choisis de toute la Région

Tous les Vins vendus par la Maison sont garantis pur jus de raisins frais. L'Etablissement, fondé en 1863, a acquis une réputation incontestable par la qualité et la supériorité des produits qu'il livre à la consommation.

Envoi d'Echantillons sur demande

Avis important. — Les annonces, réclames, maisons recommandées, etc., ne sont pas tarifées ; elles se traitent à forfait, et de gré à gré, suivant la dimension et la place qu'elles occupent.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Nos amis et correspondants sont priés de nous adresser leur copie le samedi matin au plus tard et de n'écrire que sur un seul côté de la page.

Nous voudrions voir des statues sur les acrotères du nouvel hôtel des Postes ; nous en voudrions le long des grandes allées

M. Najean insiste ensuite longuement sur les améliorations qui seront apportées au sort des garçons bouchers. Ainsi ceux-ci pourront, comme en Allemagne, à la sortie

DODÉ, 128, Rue Saint-Dizier - Voir ses Vélos modèle 1905 ! Les comparer

Installations Electriques

Lumière, Transport de Force, Sonneries, Téléphone

Moteurs et Gazogènes à gaz pauvre (système SCHMITZ), Fourniture, Pose & Réparations de Dynamos

Moteurs, Transformateurs, Lampes à arc, Accumulateurs

Bobines d'induction, Volt et Ampèremètres, Rhéostats, Tableaux de Distribution

et de tous les appareils électriques pour l'Industrie, les Sciences et le Sport

E. LEIMER, *Ingenieur-CONSTRUCTEUR-Electricien*

NANCY, 145, Rue Saint-Dizier, 145, NANCY

Dépôt des Accumulateurs SCHULZ, transportables et postes fixes.

Saison d'Été 1905

V. LIBOTTE

Tailleur Civil et Militaire

6, Rue Stanislas, 6, près du Théâtre

Recommandé pour sa Coupe élégante

La Postale

Merveilleuse Machine à Ecrire

175 FR.

Agence Générale : 128, Rue St-Dizier

"MONOTA"

Marche Garantie — *Précision absolue*

HORLOGERIE de BESANÇON

Orfèvrerie

BIJOUTERIE

Lunetterie

Réparations en tous genres

A. MONNOT, 135 bis Rue Saint-Dizier

Maison de Confiance. ✱ *Téléphone* **0.19**

La construction du nouvel abattoir pourra durer de trois à quatre ans.

On est d'avis de le faire digne d'une ville comme Nancy, mais sans ces proportions luxueuses et « colossales » qu'affectent les abattoirs allemands.

... Nous causons encore à bâtons rompus avec M. Najean. Ce dernier affirme que les garçons bouchers français sont bien supérieurs à leurs collègues allemands et qu'avec des moyens de travail perfectionnés, en les entourant de sages précautions hygiéniques, ils donneront au nouvel abattoir de Nancy un personnel d'élite.

Nous avons exprimé à notre sympathique interlocuteur quelques inquiétudes relatives au terrain du nouvel abattoir, situé tout à fait à proximité de la Meurthe. Mais M. Najean nous a déclaré que ce terrain pourrait être facilement remblayé.

... Nous remercions cordialement le président du Syndicat de la boucherie qui, en nous quittant, nous affirme que le nouvel abattoir sera un abattoir modèle, qu'on viendra visiter de loin à son tour. Nous en acceptons bien volontiers l'augure.

LE REPORTER DE SEMAINE.

Etoile 1er Et 4 Mai

Au parc Sainte-Marie. — L'administration municipale a l'honneur de prévenir ses concitoyens que, provisoirement et jusqu'à commencement des travaux d'aménagement du parc Sainte-Marie, le dit parc sera ouvert au public les dimanches et jeudis, de 1 heure à 7 heures du soir ; l'entrée et la sortie se feront exclusivement par la rue Jeanne-d'Arc. Les articles 438 et suivants du règlement de police municipale, relatifs aux promenades publiques, sont applicables au parc Sainte-Marie.

Nancy-Journal. — Voici le moment où les feuilles poussent... Nous recevons le premier numéro d'un nouvel organe politique nancéien, *Nancy-Journal*. Il est dirigé par M. Georges Dubois et passe pour être inspiré par les amis de M. Barrès. *Nancy-Journal* paraît une fois par semaine, mais annonce l'intention de devenir quotidien. « à l'occasion des grandes luttes électorales ».

Tel qu'il est, notre nouveau confrère donne l'impression d'un journal sérieux, préférant la discussion courtoise aux attaques violentes. Nous lui souhaitons sincèrement la bienvenue.

Décret 2 Mai

UN POLITICIEN

Le grand *vestard* de la Patrie française, Maurice Barrès, se prépare paraît-il, à lancer un journal, ayant pour but de préparer sa candidature à l'élection législative dans un arrondissement de Nancy et pour bien montrer la sympathie qu'il professe envers nos syndicats, il n'a rien trouvé de mieux que de confier la confection de son organe au fameux Dubois, qui a monté un embryon d'imprimerie, rue Saint-Dizier.

Dubois, fut celui qui, en 1901, vint avec de ses pareils, remplacer les typographes en grève à l'imprimerie Berger-Levrault et, en 1904, récidiver au *Libéral de l'Est*, rue de la Pépinière.

Tel est l'homme avec lequel Barrès prend contact.

Ouvriers syndiqués, vous ferez endosser une veste de plus au fumiste qui veut se payer vos têtes.

ARIANE.

Etoile 1er Et 4 Mai

L'ouverture du parc Ste-Marie

Le parc Sainte-Marie sera ouvert aujourd'hui au public. Ainsi qu'un avis municipal, que nous nous avons publié hier, l'a fait connaître, il sera désormais accessible aux visiteurs les *jeudis* et *dimanches*.

Nos réclamations n'auront donc pas été tout à fait inutiles.

A plusieurs reprises, nous avons rappelé en effet que le parc Sainte-Marie est depuis dix-huit mois la propriété de la ville, et qu'il était, lors de son acquisition, en parfait état d'entretien ; nous ajoutions que rien ne devait empêcher la municipalité d'y laisser pénétrer le public, puisqu'elle le prête à des sociétés privées pour y organiser des fêtes et des parties de foot-ball.

Il est heureux que la municipalité ait fini par comprendre qu'il n'est pas besoin de convoquer le Parlement pour prendre une mesure aussi simple.

Et, d'autre part, pour que l'opinion publique puisse se prononcer entre ceux qui opinent pour le maintien du parc tel qu'il est, et ceux qui préféreraient voir exécuter un des projets primés lors du concours, n'est-il pas indispensable que chacun puisse le visiter ?

Libéral 4 Mai

Les statues de l' « Etoile »

Les portes du parc Ste-Marie ne sont pas encore ouvertes, pourtant les amateurs de statues de marbre ou de bronze réclament déjà quelques érections.

L'*Etoile* s'associe à ces demandes. Et pour quelle raison ?

Citons plutôt notre confrère :

La sculpture est aussi nécessaire à une cité que n'importe quel art ; elle est peut-être le plus accessible à l'âme du peuple, puisqu'elle s'offre généreusement à la vue de tous, puisqu'elle décore l'extérieur des édifices, la place publique, la rue. Elle est l'art démocratique par excellence. Est-ce donc pour cela qu'on doive la bannir ?

Pour que le passant puisse admirer çà et là une belle sculpture, il faut naturellement sculpter beaucoup. Et même dans ce qui est imparfait ou défectueux, soyez certain qu'on peut trouver souvent un détail intéressant, la trace d'un effort méritoire, un souvenir à noter, ne serait-ce qu'une... date ! C'est encore quelque chose.

Or la statuaire est, quoi qu'on puisse dire, l'expression la plus élevée en même temps que la plus vibrante de la sculpture.

En résumé, l'*Etoile* serait heureuse que la municipalité plantât ça et là dans le parc Sainte-Marie des statues de Pierre ou de Paul. Elle serait satisfaite, s'il y avait des statues.

Notre confrère admettrait même qu'on érigeât des œuvres imparfaites ou défectueuses car il y trouverait quand même « un détail intéressant, la trace d'un effort méritoire, un souvenir à noter, ne serait-ce... qu'une date ».

Toutes ces propositions sont intéressantes, mais nous objecterons que les sculpteurs, comme les entrepreneurs, se font payer et qu'avant de parler de bâtisses ou de statues, il serait nécessaire d'encaisser quelques fonds.

Si l'*Etoile* parle pour elle et tient à avoir sa statue ou son monument..... funèbre, qu'elle ouvre dès à présent une souscription dans ce but.

Lorsqu'on est disparu, l'oubli des amis vient si vite ! !

Y.....

Le républicain
5 Mai

L'OUVERTURE DU PARC SAINTE-MARIE

Jeudi, à une heure de l'après-midi, le parc Sainte-Marie a été ouvert au public, comme il avait été annoncé.

Dès l'ouverture, on remarquait de nombreux promeneurs, malgré les « calendes » d'une pluie froide qui n'ont pas tardé à tomber.

Les enfants du quartier de Mon-Désert mettaient à profit la permission pour venir jouer dans cette vaste propriété dont nous allons donner rapidement la description:

L'entrée du parc se trouve rue Jeanne-d'Arc, en face la rue Sainte-Marie. Après avoir franchi la grille de clôture, on accède par une longue allée large de vingt mètres, au parc même.

Près de l'entrée, se trouvent, de chaque côté, les remises et écuries. Après les murs, des cerisiers vieux de quelque cinquante ans sont placés en espaliers. Ces arbres sont couverts de fleurs et fort agréables à la vue.

Ensuite, à cinquante mètres environ, s'étale une très vaste pelouse bien fournie de verdure.

En face, le bâtiment que l'on désigne sous le nom de Château, n'a rien de seigneurial. Peu élevé, sept mètres environ, il est d'une longueur de vingt-cinq mètres sur une largeur de sept.

Le bâtiment est occupé par M. Simonin, ancien brigadier-chef de la police, conservateur du parc.

Derrière se trouvent d'immenses pelouses agrémentées d'arbres de fort belle essence, chênes, sapins, mélèzes, etc.

Sur le côté droit sont les jardins fruitiers et potagers, les arbres à fruits y sont en grande quantité également.

Tout le pourtour de la propriété est entouré d'un bois.

Le fond du parc, vers le Sud, est limité, comme on le sait, par une propriété acquise par la ville sur les sœurs de la Doctrine chrétienne, mais le public ne peut pénétrer dans cette propriété, car un grillage fort haut (trois mètres environ) a été placé devant.

Néanmoins on remarque sur ce terrain ayant appartenu aux sœurs de nombreux jeunes gens munis d'une permission spéciale qui jouent au « foot-ball ». Ils ont pénétré, comme de coutume, en passant par la rue du Sergent-Blandan, dans cette propriété connue sous le nom de « terrain Blandan ».

On se demande pourquoi on a élevé un grillage entre le dit terrain Blandan, et le parc Sainte-Marie?

Ce grillage ne peut être que provisoire, la Ville n'ayant pas l'intention, évidemment, d'abandonner ce terrain à la jeunesse sportive, et l'intérêt général étant qu'on puisse se rendre de la rue Jeanne-d'Arc à la rue Blandan par le parc Sainte-Marie.

***

Tout en rendant hommage à l'intention qui a dicté le concours ouvert en vue d'un aménagement nouveau du parc, la plupart des visiteurs inclinent à penser que, pour éviter une dépense élevée, cette promenade pourrait être livrée tous les jours au public sans qu'il y fut fait de grands changements. C'est ainsi qu'il n'y aurait qu'à percer dans les murs de la propriété des portes donnant sur les rues Dupont-des-Loges, Sergent-Blandan, Lemoine, Deville et avenue de la Garenne. Quelques allées seraient élargies et deux ou trois fossés comblés.

La dépense serait relativement peu élevée. Le parc aurait toujours son aspect enchanteur et la ville ne dépenserait pas la forte somme.

Ajoutons qu'en ce moment, du lever au coucher du soleil, et même la nuit, un concert est donné par les musiciens ailés des bois, merles, fauvettes, pinsons et rossignols.

***

— Détail à côté. — On affirme que la vente de la propriété des sœurs de la Doctrine, achetée en vue d'agrandir le parc vers le Sud, vente faite à la ville, il y a quelque temps déjà, n'a pas été encore ratifiée par l'Etat pour les motifs suivants: Le paiement doit avoir lieu, dit la ville, en vingt annuités. L'Etat, lui, veut que ce soit en dix.

D'autres part, les sœurs voudraient employer les sommes qui leur seraient versées en achat de fonds russes. L'Etat dit, lui, que ce sera en rentes françaises.

Etoile de l'Est
5 Mai

Une promenade au Parc Sainte-Marie

Un mur derrière lequel il ne se passait rien. — Le paradis terrestre. — Grillage et foot-ball.

Le public a pu visiter enfin le parc Ste-Marie, ce jardin mystérieux dont les portes hermétiquement closes, les haies touffues et les fourrés impénétrables faisaient rêver de quelque Belle-au-Bois-dormant municipale, endormie pour un siècle par les maléfices de quelque méchante fée.

Il ne renferme, en réalité, d'autre Belle-au-Bois-dormant que l'honorable M. Simonin, ancien brigadier de police, qui a transporté là son domicile. Et il n'a pas dû dormir beaucoup dans la journée d'hier, ayant eu fort à faire pour arrêter les déprédations des gamins.

Constatons d'abord que la propriété est ravissante, ornée de massifs superbes, d'arbres séculaires et de toute essence, de pelouses s'étendant à perte de vue, le tout admirablement disposé et en pleine végétation.

L'idée d'un concours pour l'aménagement d'un parc n'a rien que de louable en elle-même, mais quand on a vu le parc Sainte-Marie tel qu'il est, on se demande ce qui a pu passer par la tête de nos édiles pour appliquer cette idée d'un concours à ce paradis terrestre. Il faut vraiment avoir la bosse du remaniement.

***

On arrive à l'habitation qui forme le centre apparent du parc par une longue allée bordée de beaux arbres et flanquée de deux longs rectangles de gazon. C'est la partie la plus étroite et la moins remarquable.

En approchant de la maison l'allée se divise en deux branches enserrant une grande pelouse et aboutissant à un vaste espace sablé, sorte de cour d'honneur entourée de massifs de verdure. A droite est le potager, dissimulé derrière ces massifs et entouré de haies ; à gauche et derrière la maison d'autres massifs, d'autres arbres, d'autres pelouses, qui s'étendent sur un espace de plusieurs hectares et aboutissent à une véritable forêt.

Cette partie du parc est réellement splendide. Il serait grand dommage d'y toucher, sinon pour élargir les allées, en tracer quelques autres afin de rendre la forêt plus accessible, orner les pelouses de quelques corbeilles de fleurs et... entretenir le tout.

Car — nous l'avions deviné — le parc Sainte-Marie n'a pas été entretenu depuis qu'il est en possession de la Ville. Mon Dieu non ! A l'époque où les particuliers se font une joie d'émonder leurs haies, de racler leurs allées et de regarnir leurs plates-bandes, la municipalité consacrait six ou sept mille francs à organiser un concours pour l'aménagement du parc et..... n'y faisait rien du tout. La partie provenant des sœurs était livrée aux sociétés de foot-ball et l'autre partie à l'abandon. Encore un an de cette inaction et le beau parc passait à l'état de friche. C'est à peine si, en vue de l'ouverture prochaine, on s'est décidé à donner un coup de râteau ; mais les haies n'ont pas été taillées, les pelouses n'ont pas été fauchées, si bien que les gamins, se croyant en pleine campagne, se roulaient dans l'herbe drue et grimpaient aux arbres tapissés de lierre, arrachant, dévastant, saccageant comme de petits vandales qu'ils étaient. Le malheureux gardien avait vraiment fort à faire !

Pourvu qu'au lieu de leur faire prendre de bonnes habitudes, à l'aide de quelques semonces et au besoin d'un procès-verbal, M. le maire n'aille pas s'aviser de refermer le parc !

***

Mais poursuivons notre promenade. Tout au bout, de l'autre côté de ce que nous avons appelé la forêt, une haie, pas plus taillée que les autres, sépare le parc Ste-Marie de la propriété achetée aux Sœurs, laquelle est aussi très vaste. Celle-là seule a besoin d'être aménagée. En attendant, outre la haie, un grillage tout neuf, de 3 mètres de haut, a été tout récemment installée pour empêcher les promeneurs d'y pénétrer.

Pourquoi ? Il y a bien là trois cents mètres de grillages et de poteaux dont on ne voit pas l'utilité. Mais j'oubliais de vous dire que toute cette partie est occupée par une société qui s'y livre à un foot-ball endiablé, et l'on m'apprend que *ces messieurs* sont membres honoraires de ladite société. Quels messieurs ? Ma foi, je n'en sais pas plus long. Tout ce que je sais, c'est que les simples électeurs ne sont pas admis. Tant pis pour eux, n'est-ce pas ? Ous'qu'à d'la gêne y a pas de plaisir.

J'aime à croire, pourtant, que tout en laissant au jeu en question un espace raisonnable, on fera un jour disparaître la malencontreuse barrière et que les joueurs permettront au public nancéien de jouir de sa propriété d'un bout à l'autre. De mon temps il ne fallait pas six hectares pour jouer aux quilles. Ah ! ce n'est pas à nous qu'on aurait *footu* des parcs de cinq cent mille francs pour favoriser nos ébats !

Pour conclure, il ne manque que deux choses au parc Sainte-Marie pour être une promenade publique modèle : un point élevé d'où l'on puisse jouir de la vue des côteaux environnants, et des eaux jaillissantes. L'eau y manque. Je demande de l'entretien, un belvédère et de l'eau. Dire que nous aurions eu tout cela avec l'argent du concours !

Dom.

Libéral
6 Mai

L'Inspecteur du trottoir

Tel est le titre, l'emploi nouveau créé par notre radieuse *Etoile*.

Pour ses débuts, ce fonctionnaire a jeté ses premiers cris en réclamant pour la foire de Nancy des constructions élégantes, sculptées, ajourées, de petits chalets suisses au style léger et coquet. Plus tard, ce nouveau cumulard a réclamé des statues ou des bustes pour protéger le développement artistique en Lorraine.

C'est maintenant au tour de nos murs que des affiches horribles ou remarquables recouvrent d'une mosaïque rutilante ou criardes ; ces dites affiches impressionnent, paraît-il, le cerveau de notre inspecteur. Entre temps, l'*Etoile* fait à notre journal une charmante réclame concernant « une immense planche annonçant la grande fête sportive du terrain Blandan, avec le concours du *Libéral de l'Est* ». Bien que cette réclame vienne un peu tard, nous remercions notre aimable confrère et faisons nos meilleurs vœux pour son excellent inspecteur, ce nouveau globe-trotter de nos rues et promenades, qui devrait au moins critiquer les fameuses affiches du *Matin* aux couleurs *officielles*.

Libéral
7 Mai

Société industrielle de l'Est

Comme le *Libéral* l'a annoncé, à l'occasion du 21e anniversaire de sa fondation, et de l'instruction de son 500e adhérent, la Société Industrielle avait organisé samedi une fête très brillante.

A 9 heures du matin, à la Salle Poirel, dont la galerie Sud avait été décorée d'une très artistique façon par nos artistes lorrains, les Gallé, Daum, Prouvé, Majorelle, Gruber, Vallin, Fridrich, etc... plus de deux cents congressistes s'étaient réunis. Toutes les célébrités du monde industriel s'y étaient donné rendez-vous.

Chaque invité reçut la liste des membres de la Société, le programme de la journée, le plan de Nancy, etc.

M. Boucher, grand papetier des Vosges, ancien ministre du commerce, président de la Société, ouvrit la séance en remerciant les nombreux adhérents. Il fit l'éloge de nos grandes industries régionales, de leur notoriété industrielle, scientifique et artistique, dans une allocution très applaudie, il vanta comme il convenait le travail, l'activité, l'esprit d'initiative du tempérament lorrain.

Après que M. Villain, vice-président, eût donné les indications nécessaires sur l'emploi de la journée et fait les recommandations nécessaires, les congressistes se sont séparés en quatre groupes sous la direction de MM. Boucher, Thiolère Gutton et Villain, pour aller visiter les principaux établissements de Nancy, la Filature et Tissage Emanuel Lang, Hauts-Fourneaux de de la Société des Aciéries du Nord et de l'Est à Jarville, Etablissements Gallé, Bergeret, Tonnellerie Frubinsholz, Grands Moulins Vilgrain-Simon, Manufacture de chaussures Spire et Coblentz. Partout il furent reçus avec une cordialité charmante.

Il est regrettable que ces visites « au pas de course » soient fatalement si rapides. C'est à peine si l'on peut emporter des notions forcément très vagues de toutes ces industries si diverses.

En particulier, le premier groupe, dont nous faisions partie n'a pu que parcourir les beaux établissements des frères Luc. Nous aurions bien voulu nous rendre compte d'une façon moins superficielle de toutes les transformation subies par les peaux, les cuirs, pour arriver à la constatation de leur état définitif. C'est à peine si nous avons pu nous arrêter devant les machines très intéressantes très curieuses destinées à comprimer, étirer, lisser, cylindrer, raser, polir, couper, glacer... etc, les différents cuirs.

A peine aussi, avons-nous eu le temps d'admirer l'installation de la Compagnie générale électrique de la rue Oberlin, d'entrevoir tout son matériel de machines-outils destinées à la fabrication du matériel à courant continu, à courants alternatifs, des moteurs de toutes sortes, des lampes à arc, des fils et cables, des appareils de mesure électrique, des appareillages... etc... etc.

Enfin une visite à l'une des plus grandes industries de la région, aux grandes brasseries de Maxéville.

MM. Bertrand-Oser, Betting, les directeurs ont avec une bonne grâce charmante donné tous les renseignements sur la fabrication du malt avec la nouvelle machine très ingénieuse à retourner les couches d'orge en germinaison sur le sol du germoir, puis le travail du brassage, du houblonage, la mise en bouteille etc... Le temps a malheureusement manqué pour parcourir les fameuses caves de fermentation. Suivant la tradition, comme midi sonnait, les administrateurs pour soutenir les forces des congressistes, et faire patienter leurs estomacs avant le banquet, ont offert à leurs visiteurs, une collation arrosée de cette bellebière si réputée dont ils envoient les produits à tous les coins de la France.

A l'Institut chimique

Samedi à 5 heures du soir, M. Geisler, l'industriel artiste qui dirige l'importante maison de photogravure de Raon-l'Etape, donnait, aux membres de la Société industrielle de l'Est, une conférence sur le « Livre ». M. Henry Boucher, député des Vosges et ancien ministre du commerce, fit comme président, et avec sa verve habituelle, la présentation du conférencier, son ami.

Nous nous excusons de ne pouvoir suivre M. Geisler, dans une étude un peu technique dont il a su néanmoins atténuer l'aridité par quelques saillies très spirituelles.

Il a dit ce qu'est devenu le livre moderne et ce que l'on a fait pour le produire à bon marché tout en l'illustrant même en couleurs et il cite, à ce propos, le livre récemment paru de Maurice Barrès : « Au service de l'Allemagne. »

Après une énumération des matières premières qui entrent dans la composition des divers genres de papier, le conférencier montre comment on les utilise pour la taille douce, la lithographie, la phototypie et la typographie. Le but étant de parler du livre, il est fait, de suite, une description de la machine à composer, de ses avantages et de ses inconvénients pour en arriver rapidement à l'illustration.

Le point de départ de celle-ci est maintenant presque toujours la photographie que, dans certains milieux sombres, il faut prendre au magnésium. La description est accompagnée d'une détonation et la fumée désagréable est emprisonnée dans un ballon qui, par une disposition très ingénieuse, se forme automatiquement. Il est ensuite fait mention des procédés de reproduction en simili-gravure d'abord au trait, puis en demi-teinte ; vient le tour de la phototypie, et, enfin, de la reproduction des couleurs.

Ici, M. Geisler, spécialiste, entre dans un grand luxe de détails pour indiquer comment s'obtiennent ces planches coloriées avec toute l'exactitude désirable par des plaques monochromes de trois couleurs différentes impressionnées par les radiations du sujets à reproduire : rouge, bleu et jaune. Il montre l'effet obtenu par chaque tirage des épreuves et, enfin, le résultat après la superposition. En raison de la longueur de la pose, le procédé n'est applicable qu'à des objets inanimés ; toutefois, de nouvelles recherches faites chez M. Geisler même, ont permis, avec des plaques orthochromatiques, d'obtenir des résultats merveilleux après vingt secondes de pose et l'écran lumineux montre des bouquets de fleurs naturelles aux coloris les plus riches et les plus variés.

Les applaudissements éclatent de toutes parts et disent, mieux que des paroles, l'impression ressentie par tout l'auditoire pour ces brillants résultats. M. Henry Boucher termine en remerciant chaleureusement le savant conférencier et en glorifiant les industries lorraines qui, de tous temps, ont été si bien représentées par le livre et l'illustration.

Soirée de gala

J'ai promis le silence, je tairai le nom de l'organisateur de la soirée offerte par la Société Industrielle à ses adhérents et invités. Je le regrette, car j'aurais été heureux de l'écraser sous les éloges sincères et mérités pour la façon dont il a composé le programme et choisi les artistes.

Dans le joli cadre de la Salle-Poirel, dans les couloirs, dans la salle, partout des fleurs, des plantes. Sur la scène, des meubles modernes d'un goût parfait, des tentures aux tons délicieux, des vases, des estampes, que sais-je, une peluche superbe aux tons harmonieux qui servait de rideau. Tout avait été distribué, mis en place par des mains artistes.

M. Guy Ropartz n'avait pu réunir que certains éléments épars de son orchestre habituel, actuellement dispersé. Cela lui suffit pour donner une série de morceaux très heureusement choisis et fort bien exécutés. A citer le *Largo*, de Hændel, que M. René Pollain a chanté sur son violon avec un sentiment très intense.

Mme Magdeleine Depas, une vieille connaissance à nous, a chanté avec une rare finesse les vieilles chansons d'autrefois.

Nous lui savions un tempérament de musicienne, nous nous rappelions hier son succès de jeune fille au Conservatoire de Nancy, où il y a quelques années elle remportait les premiers prix de solfège et de violon, mais nous ignorions sa jolie voix et sa façon intelligente de détailler le couplet. Ce fut une surprise agréable. Il faut aussi la remercier d'avoir pour un instant oublié ses angoisses passagères, nous l'espérons, et d'avoir quitté le chevet d'un père souffrant pour tenir la parole donnée aux organisateurs de la fête.

Mme Rose Syma et M. Raoul Paumier de l'Odéon, M. Mathillon du Théâtre Sarah Bernhardt ont mis en gaieté toute la salle par leurs monologues, et deux saynètes très joliment enlevées surtout *La Paix chez soi* de l'amusant et spirituel Courteline.

La Société Industrielle ne se contente pas de s'occuper de choses sérieuses, elle s'y entend pour mettre sur pied fêtes et concerts. Je conseille à ceux qui seraient embarrassés pour organiser de joyeux spectacles de s'adresser à son « régisseur général ». On peut se fier à lui. Ce diable d'homme fait réussir tout ce qu'il entreprend.

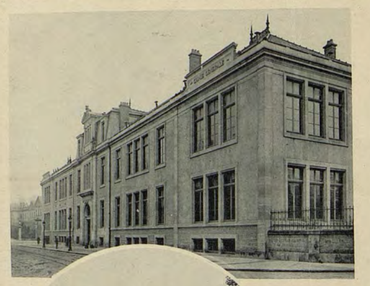

Société Industrielle de l'Est

Fête du 6 Mai 1905

Société Industrielle de l'Est

Congrès & Fête du 6 Mai 1905

· BANQUET ·

M.....

Congrès et Fête

DE LA

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'EST

à NANCY, le 6 mai 1905

LISTE DES MEMBRES INSCRITS

Adam	Nancy.
Adrien-Didion	—
Ancet	—
André (Émile)	—
André	—
Arth	—
Aubin	—
Aubry	Toul.
Auclair	Jarville.
Bachelard	Nancy.
Bailly	—
Balthazard	—
Baraban	—
Barbier	—
Bechmann	Blâmont.
Bellieni	Nancy.
Bergeret	—
Bernheim	—
Berthelot	Frouard.
Bertrand	Nancy.
Bertrand-Oser	—
Berveiller	—
Betting	—
Biehlmann	Champigneulles.
Bloch	Tomblaine.
Boncourt	Hussigny.
Bouchard	Nancy.
Boucher	Le Kertoff.
Boulvain	Dombasle.
Bourcart	Nancy.
Brisson	—
Brizon	—
Brühl	Frouard.
Brunet (Général)	Nancy.
Brun	Mézières.
Buffet	Nancy.
Butin	—
Cahen (Alex.)	Nancy.
Cahen-Bernard	—
Caen (E.)	Blâmont.
Capit	Nancy.
Caspar	—
Cavallier (Camille)	Pont-à-Mousson.
Cavallier (Charles)	—
Cayotte (Ed.)	Nancy.
Cayotte (Paul)	—

Société Industrielle de l'Est

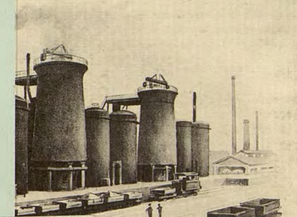

nu

e à la Rossini
on, Sauce Homard
œuf Richelieu
uennais Braisé
euil, Sauce Mousseline
nouveaux truffés
Norvégienne
Stanislas
Petits Fours

INS
aves en Carafons
s 1er 1895
ay 1898
gne glacé
Liqueurs

Grand Salon Stanislas

Après une énumération des matières premières qui entrent dans la composition des divers genres de papier, le conférencier montre comment on les utilise pour la taille douce, la lithographie, la phototypie et la typographie. Le but étant de parler du livre, il est fait, de suite, une description de la machine à composer, de ses avantages et de ses inconvénients pour en arriver rapidement à l'illustration.

Le point de départ de celle-ci est maintenant presque toujours la photographie que, dans certains milieux sombres, il faut prendre au magnésium. La description est accompagnée d'une détonation et la fumée désagréable est emprisonnée dans un ballon qui, par une disposition très ingénieuse, se forme automatiquement. Il est ensuite fait mention des procédés de reproduction en simili-gravure d'abord au trait,

Mme Rose Syma et M. Raoul Paumier de l'Odéon, M. Mathillon du Théâtre Sarah Bernhardt ont mis en gaieté toute la salle par leurs monologues, et deux saynètes très joliment enlevées surtout *La Paix chez soi* de l'amusant et spirituel Courteline.

La Société Industrielle ne se contente pas de s'occuper de choses sérieuses, elle s'y entend pour mettre sur pied fêtes et concerts. Je conseille à ceux qui seraient embarrassés pour organiser de joyeux spectacles de s'adresser à son «régisseur général». On peut se fier à lui. Ce diable d'homme fait réussir tout ce qu'il entreprend.

Programme Général

A 9 heures,

Réunion générale, Salle Poirel, Galerie Sud, rue Victor Poirel.

Cette Galerie a été décorée et ornée d'une façon toute spéciale, en vue de cette journée, par un groupe d'Artistes de l'Ecole de Nancy.

Chaque invité recevra à l'entrée un certain nombre de documents :

1° Un plan de Nancy sur lequel sera indiqué l'emplacement des Usines et autres Etablissements qui seront visités dans la journée.

Ce plan est offert par l'Imprimerie Artistique BARBIER ;

2° La liste de tous les Congressistes prenant part à la Fête, liste éditée et offerte par l'Imprimerie BERGER-LEVRAULT & Cie ;

3° Le Programme général de la journée offert par les Etablissements d'Imprimerie ROYER & Cie.

A 9 heures 1/4,

Les groupes devant prendre part aux visites industrielles se formeront, savoir :

1er groupe, sous la direction de M. Henri GUTTON, Trésorier de la Société Industrielle. — Tanneries LUC, Cie Générale Electrique, Grandes Brasseries de Maxéville.

2e groupe, sous la direction de M. Edouard THIOLÈRE, Secrétaire de la Société Industrielle. — Filature et Tissage de MM. les Fils d'Emanuel LANG, Hauts-fourneaux de la Société des Aciéries du Nord et de l'Est, à Jarville.

3e groupe, Première section, sous la direction de M. Henry BOUCHER, Président de la Société Industrielle. — Etablissements GALLÉ (Verreries et Ebénisterie Artistiques), Etablissements BERGERET et Cie (Phototypie d'Art).

Deuxième section, sous la direction de M. V. de LESPINATS, Président Honoraire de la Société Industrielle. — Etablissements BERGERET et Cie (Phototypie d'Art), Etablissements GALLÉ (Verreries et Ebénisterie Artistiques).

4e groupe, sous la direction de M. F. VILLAIN, Vice-Président de la Société Industrielle. — Tonnellerie FRUHINSHOLZ, Grands Moulins de la Société VILGRAIN, SIMON et Cie, Manufacture de Chaussures de MM. SPIRÉ et COBLENTZ.

A midi 1/2 précis,

Dans les salons du Restaurant WALTER, place Stanislas : **Déjeuner,** sous la Présidence de M. Henry BOUCHER, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, Président de la Société Industrielle de l'Est.

(Le Menu artistique a été exécuté et offert par les Etablissements BERGERET & Cie).

La Musique de la Société SOLVAY & Cie se fera entendre au cours du Déjeuner.

A 3 heures,

Visite de l'Ecole Professionnelle de l'Est, sous la direction de M. Auguste DAUM, Vice-Président de la Société Industrielle de l'Est.

A 4 heures,

Dans la cour de l'Institut Chimique, si le temps le permet, photographie de tous les Membres du Congrès et Invités, par M. ODINOT, Membre de la Société Industrielle.

A 4 heures 1/4,

Visite des Instituts Scientifiques de l'Université de Nancy : Institut Chimique, Institut Electro-technique, Ecole de Brasserie.

A 5 heures,

Grand Amphithéâtre de l'Institut Chimique, **Conférence** de M. GEISLER, Industriel, Membre du Conseil du Commerce intérieur et extérieur de la Société Industrielle, sur :

Les Procédés Modernes de la Fabrication du Livre.

Cette Conférence sera accompagnée de nombreuses projections sous la direction de M. BELLIÉNI, Membre du Conseil des Sciences de la Société Industrielle.

A la même heure, dans les amphithéâtres de l'Institut Chimique, Expériences diverses : fabrication d'air liquide, four électrique, etc.

A 8 heures 1/2,

Grande Salle Poirel, **REPRÉSENTATION DE GALA.**

1° Partie musicale, avec le concours des Artistes du Conservatoire, sous la direction de M. Guy ROPARTZ, Directeur du Conservatoire, à Nancy.

2° Partie théâtrale, avec le concours de Mme Magdeleine DEPAS, de Mme Rose SYMA, de l'Odéon, de M. Raoul PAUMIER, de l'Odéon, et de M. MATHILLON, du Théâtre Sarah Bernhardt.

Décoration de la salle et de la scène par M. Charles FRIDRICH, Maison d'Art Lorraine.

Le Programme détaillé de la Soirée, édité et offert par l'Établissement d'Imprimerie HUMBLOT, sera remis à l'entrée de la Salle Poirel.

aux tons harmonieux qui servait de rideau. Tout avait été distribué, mis en place par des mains artistes.

M. Guy Ropartz n'avait pu réunir que certains éléments épars de son orchestre habituel, actuellement dispersé. Cela lui suffit pour donner une série de morceaux très heureusement choisis et fort bien exécutés. A citer le *Largo*, de Hændel, que M. René Pollain a chanté sur son violon avec un sentiment très intense.

Mme Magdeleine Depas, une vieille connaissance à nous, a chanté avec une rare finesse les vieilles chansons d'autrefois.

Nous lui savions un tempérament de musicienne, nous nous rappelions hier son succès de jeune fille au Conservatoire de Nancy, où il y a quelques années elle remportait les premiers prix de solfège et de violon, mais nous ignorions sa jolie voix et sa façon intelligente de détailler le couplet. Ce fut une surprise agréable. Il faut aussi la remercier d'avoir pour un instant oublié ses angoisses passagères, nous l'espérons, et d'avoir quitté le chevet d'un père souffrant pour tenir la parole donnée aux organisateurs de la fête.

Société Industrielle de l'Est

* *

Congrès & Fête du 6 Mai 1905

. . . . . .

· BANQUET ·

M. .....

Congrès et Fête

DE LA

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'EST

à NANCY, le 6 mai 1905

LISTE DES MEMBRES INSCRITS

Adam	Nancy.
Adrien-Didion	—
Ancet	—
André (Émile)	—
André	—
Arth	—
Aubin	—
Aubry	Toul.
Auclair	Jarville.
Bachelard	Nancy.
Bailly	—
Balthazard	—
Baraban	—
Barbier	—
Bechmann	Blâmont.
Bellieni	Nancy.
Bergeret	—
Bernheim	—
Berthelot	Frouard.
Bertrand	Nancy.
Bertrand-Oser	—
Berveiller	—
Betting	—
Biehlmann	Champigneulles.
Bloch	Tomblaine.
Boncourt	Hussigny.
Bouchard	Nancy.
Boucher	Le Kertoff.
Boulvain	Dombasle.
Bourcart	Nancy.
Brisson	—
Brizon	—
Brühl	Frouard.
Brunet (Général)	Nancy.
Brun	Mézières.
Buffet	Nancy.
Butin	—
Cahen (Alex.)	Nancy.
Cahen-Bernard	—
Caen (E.)	Blâmont.
Capit	Nancy.
Caspar	—
Cavallier (Camille)	Pont-à-Mousson.
Cavallier (Charles)	—
Cayotte (Ed.)	Nancy.
Cayotte (Paul)	—

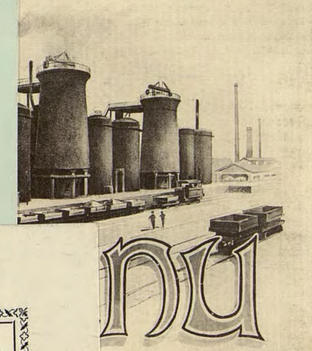

Société Industrielle de l'Est

nu

e à la Rossini
on, Sauce Homard
œuf Richelieu
uennais Braisé
euil, Sauce Mousseline
nouveaux truffés
Norvégienne
Stanislas
Petits Fours

INS
aves en Carafons
s 1er 1895
ay 1898
ngne glacé
Liqueurs

Grand Salon Stanislas